

Séance du 31 janvier 2011

Membres en exercice :11
Membres présents : 11
Absents excusés : 0

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2011 a été transmis aux conseillers municipaux le 24 janvier 2010, publié et affiché aux portes de la Mairie.

Sous la Présidence de Monsieur Jacques HELFTER, Maire

Présents Mmes et MM. les conseillers Municipaux :

M.HELFTER Jacques	Mme GAUTSCH Bénédicte
M. CHRIST Jean Georges	M. ADAM Denis
M. KRETZ Claude	M. KRETZ Patrick
Mme SPITZ Christiane	M. HERMANN Gilles
M. HAUG Jean-Jacques	Mme FRANTZ Yvette
M. GRAYER Christian	

Monsieur le Maire Jacques HELFTER ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil

1. **Approbation du Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 novembre 2010.**

Le conseil adopte à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 22 novembre 2010.

2. **Communauté de Communes de Benfeld : acceptation du fonds de concours pour l'aire de jeux**

M le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a procédé aux travaux de restructuration et de mise aux normes de l'aire de jeux.

Le coût de cette opération s'est élevé à 15.614 euros Hors Taxes, suivant facture n° 1810 du 21 octobre 2010 de l'entreprise ENGEL, 1, rue de Wahlenheim, 67500 BATZENDORF.

La Communauté de Communes de BENFELD et ENVIRONS, dans sa séance du 6 janvier 2011, a décidé d'attribuer un fonds de concours de 50 % du coût Hors Taxes de l'opération, soit 7.807 euros.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

VU la délibération de la Communauté de Communes de BENFELD et ENVIRONS du 6 janvier 2011 décidant d'attribuer un fonds de concours de 7.807 € à la commune de WITTERNHEIM au titre des travaux de restructuration et de mise aux normes de l'aire de jeux ;

ACCEPTÉ

CE FONDS DE CONCOURS attribué par la Communauté de Communes de BENFELD et ENVIRONS.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3. Validation du projet de création d'un columbarium

Le maire rappelle que le principe d'aménagement d'un espace cinéraire a été adopté lors de la séance du 5 octobre 2010. D'autre part, l'opération n'a pas encore été engagée à ce jour ; il y a donc lieu de présenter le dossier de demande de subvention pour la totalité de l'aménagement.

Le Conseil Municipal,

Considérant que la crémation de personnes décédées est une pratique qui tend à s'amplifier ;
Considérant que la loi du 19/12/2008 relative à la législation funéraire ne permet plus la conservation d'une urne cinéraire dans une propriété privée ;

Considérant que, dès lors, il appartient à la commune de prévoir l'aménagement d'un site destiné à l'accueil des cendres, ou des urnes, des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation ;

Considérant que l'espace disponible au cimetière permet de réaliser un tel aménagement ;

DECIDE la création d'un site cinéraire dans l'enceinte du cimetière, site qui comprend un columbarium pour l'inhumation des urnes ainsi qu'un espace aménagé pour la dispersion des cendres, l'ensemble avec mobilier accessoire (table de cérémonie, banc, stèle, livre du souvenir) ;

APPROUVE le nouveau plan de financement prévisionnel arrêté comme suit :

<u>Coût de l'opération :</u>	30000 € TTC	
• préparation terrain et pavage		8.000€
• Fourniture et pose du columbarium, aménagement jardin du souvenir, y compris mobilier accessoire		20.000€
• Divers, actualisation du devis		2000
<u>Financement :</u>	30.000 € TTC	
• D.G.E. (40 % du montant HT)		4.300 €
• Fonds de Compensation de la TVA		4.150 €
• Autofinancement		21.550 €

SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre de la D.G.E. des communes pour cette opération ;

DECIDE l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2011.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

4. Tarif de location de la salle de sport

Sur proposition de Mme le Maire, l'assemblée fixe, après délibération, les tarifs de location de la salle multisports, applicables à compter du 1^{er} janvier 2011, comme suit :

Utilisation sportive horaire sans douche : 16 € de l'heure. Utilisation des douches : forfait de 12€ par séance

De plus, une assurance est à souscrire par le locataire pour tout dommage pouvant survenir durant de la location.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5. Prise en charge de la contribution de l'amicale des sapeurs pompiers (assurance...)

La commune avait pris une décision, l'année du transfert du corps communal en corps départemental afin de prendre en charge une partie de la cotisation juste pour l'année concernée.. Le Maire propose de renouveler la participation à la cotisation à l'UDSP pour l'année 2011

ADOPTE A L'UNANIMITE

6. Travaux d'entretien à l'Ecole Primaire (toiture...)

Dans le cadre des travaux de rénovation de l'école primaire le maire propose d'entreprendre les travaux d'aménagement extérieur, à savoir les travaux de peinture de la façade et des volets, le traitement contre l'humidité des murs, et de mise en sécurité des cheminées et de la toiture. Ces travaux pourraient être entrepris durant les vacances d'été afin de ne pas perturber les classes.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le projet et charge le maire de procéder a la consultation des entreprises.

SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre de la D.G.E. des communes pour cette opération et du Conseil Général;

DECIDE l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2011.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7. Divers et informations

- .Le maire informe le Conseil de la réunion qui s'est tenue en décembre 2010 avec les services du SDEA (M. Mellier Directeur, M. Schlichter directeur technique), M. Michel Kocher président de la communauté de communes de Benfeld et les riverains de la rue des faisans, afin d'évoquer les travaux d'aménagement à apporter au réseau d'assainissement pour éviter les débordements lors des très fortes pluies.
-
- Il rend compte de la première réunion de la commission 'voirie' de la communauté de communes de Benfeld qui s'est tenue le 25 janvier 2011. Il en ressort que les frais de fonctionnement liés à la voirie (entretien, éclairage publique,...) relève de la compétence 'voirie' transférée à la CCBE. Ces coûts seront donc supportés par la CCBE dans le cadre de l'enveloppe annuelle attribuée à chaque commune.

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, la séance est levée à 22h30.

Suivent les signatures au registre des membres présents du Conseil Municipal.

HELFTER Jacques	CHRIST Jean-Georges	SPITZ Christiane
ADAM Denis	FRANTZ Yvette	GRAYER Christian
HAUG Jean-Jacques	KRETZ Patrick	KRETZ Claude
GAUTSCH Bénédicte	HERMANN Gilles	